



PROCES-VERBAL COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 20 août 2026 (par courriel)

Présidence : M. BOUCHER Eric.

Présents : MM. BAUDOUIN Mathieu, BONGARD Gérard, BOUCHAILLOU Damien, GUILLOT Michel, REBOUSSIN Jean-Claude, VERNEAU Maurice

1 – ADOPTION PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2026 est adopté sans remarque.

2 – INFORMATION(S) DIVERSE(S)

- Date de publication du PV de la réunion du 10 juin 2026 : site internet du District 37 : **le 25 juin 2026**.
- Date d'information et de rappel à tous les clubs bénéficiaires de mutation(s) supplémentaire(s) : par courriel : **le 12 juin 2026 (information) / le 03/08/2026 (1^{er} rappel) / le 18/08/2026 (2^{ème} et dernier rappel)**.

3 – CLUBS POUVANT BENEFICIER DE MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES – Saison 2026 - 2027

Les clubs ci-dessous ont, pendant les deux saisons précédentes, compté dans leurs effectifs d'arbitres respectifs, au titre du statut de l'arbitrage, en sus des obligations réglementaires, un ou des arbitres supplémentaires non licenciés joueurs, qu'ils ont amenés eux-mêmes à l'arbitrage :

Clubs pouvant bénéficier des dispositions de l'article 45 du Statut pour la saison 2026 - 2027				
CLUBS	1 joueur	2 joueurs	Demandée	Non demandée
- S.G. DESCARTES 590283	X		OUI : 03/08/2026 2° div	
- ENT.S.J. LA CELLE ST AVANT – POUZAY 526302		X	OUI : 18/08/2026 4° div	
- F.C. LA MEMBROLLE METTRAY 582325		X	OUI : 03/08/2026 1° div	
- R. LA RICHE TOURS 544106	X		OUI : 17/07/2026 1° div	
- LOCHES A.C. 504934	X		OUI : 20/08/2026 R3	
- U.S. PERNAY 527844	X		OUI : 20/08/2026 2° div	
- E.S.O. NOTRE DAME D'OE 519669		X	OUI : 05/08/2026 2° div & 3° div	
- A.S. STE CATHERINE DE FIERBOIS 527556	X		OUI : 20/08/2026 3° div	
- U.S. ST MARTIN LE BEAU 523937	X		OUI : 21/06/2026 2° div	
- F.A. ST SYMPHORIEN 520472		X	OUI : 10/08/2026 Sénior Masc 1 Sénior Fém 1	
- A.S. TOURS SUD 550520		X	OUI : 10/08/2026 3° div	

- F.C. VAL DE CHER 37 582647		X	OUI : 14/06/2026 2° div	
- E.T.S. VAL DE VEUDE 560533	X		OUI : 17/06/2026 2° div	
- A.S. VALLEE DU LYS 511766	X		OUI : 05/08/2026 4° div	
- F.C. VERETZ AZAY LARCAY 582552		X	OUI : 08/08/2026 3° div	

A noter :

Conformément à l'article 45 du Statut de l'arbitrage, ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions.

Par ailleurs, le nombre de joueur mutés « hors période » pouvant être inscrits sur la feuille de match des équipes désignées demeure limité à 2 maximum.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h00.

Date de la prochaine réunion : jour restant à déterminer : 9 ou 16 septembre 2026 à 19h00 (bureau du District 37).

Toutes les décisions prises par la Commission sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Eric BOUCHER

Président